

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026 à 20 h

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

44. Régularisation foncière : parcelle 584 AB 108

Martine ROBBES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

a) Rappel du contexte

En 2006, le CCAS de Saint Germain de Tallevende a vendu à la commune de Saint Germain de Tallevende les parcelles 584 AB 108, 109 et 111 situées route de Virène à Saint Germain de Tallevende d'une contenance totale de 906 m².

Un nouveau bornage de ces parcelles a été réalisé par la suite par Monsieur BELLANGER, géomètre à Vire, partageant la parcelle AB 111 en 2 parcelles dénommées 584 AB 194 et AB 195.

Sur la parcelle 584 AB 194 se trouve la parcelle 584 AB 108.

Au même moment, _____, propriétaire du terrain jouxtant lesdites parcelles, a demandé à obtenir les parcelles 584 AB 194 et AB 108 en échange de la parcelle 584 AB 35 dont elle était propriétaire.

Lors du conseil municipal du 11 octobre 2006, la demande de _____ a été acceptée.

Cependant, lors de la rédaction de la délibération concernant cette demande, il a été noté que _____ devenait propriétaire de la parcelle 584 AB 194 sans mentionner la parcelle 584 AB 108 dont elle devient également propriétaire selon la décision prise par le conseil municipal.

b) Réclamation du notaire

Le 21 août dernier, nous avons été contacté par le notaire en charge de la vente de la propriété de _____ nous faisant part de cette omission.

Il y a lieu de régulariser cette situation qui bloque donc la vente de cette propriété.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal de Saint Germain de Tallevende La Lande Vaumont du 3 septembre 2026,

Considérant l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal du 17 septembre 2026,

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/44 du 28 septembre 2026 à 20 h



Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document indiquant que les parcelles 584 AB 194 et 584 AB 108 sont la propriété de .
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

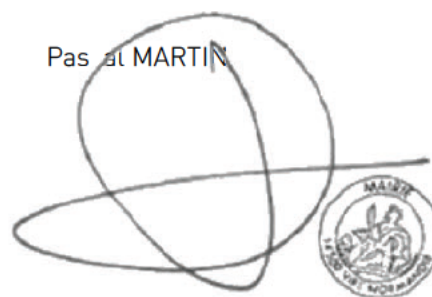
VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	07
Vote Pour	47	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT
Dimitri RENAULT
 ✓ Certifié par ✱ youtrust

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Pascal MARTIN


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
 Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/44 du 28 septembre 2026 à 20 h

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 40

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membre absent : 0

Le 28 septembre 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 septembre 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 22 septembre 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck	☒			
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël		☒		Jacques SALLARD
GOETHALS Corentin	☒			
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Mailys	☒			
KINIC Pascale	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril		☒		Maryse DUVAUX
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Hélène	☒			
MARCHAND Patrice		☒		Lucien BAZIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-44-DE

Accusé certifié électronique

Réception par le préfet : 06/10/2026

Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/44 du 28 septembre 2026 à 20 h

MARIE Jérémie		☒		Nicole DESMOTTES
MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie		☒		Martine ROBBES
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier	☒			
PELÉ Jocelyne	☒			
PICOT Régis	☒			
PORÉE Alexandre		☒		Mailys GUILBERT
POULLARD Philippe	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine		☒		Pascal MARTIN
RIVOALLAN Mary	☒			
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/44 du 28 septembre 2026 à 20 h